

Québec, le 23 juillet 2013

Monsieur Gilles Pépin
Maire
Ville de Saint-Constant
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec) J5A 2G9

Monsieur le Maire,

À la suite de votre correspondance du 15 juillet dernier, je souhaite répondre à vos interrogations afin qu'aucune ambiguïté ne persiste quant à mes commentaires transmis le 11 juillet 2013, concernant le traitement d'une plainte.

Tout d'abord, le Ministère a effectivement pris acte, dans son analyse, du fait que la convention d'emphytéose dont il est question dans le dossier est d'une durée de 60 ans et a pour objet la construction d'un complexe sportif sur un terrain appartenant à la Ville. Je vous réitère notre questionnement, exprimé dans ma lettre du 11 juillet 2013, relativement au fait que par cette convention, la Ville loue des heures d'usage des patinoires ainsi qu'un local, et ce, pendant cinq ans moins un jour. Je comprends également que cet engagement pourra être renouvelé.

Je vous rappelle une fois de plus que si l'intention du conseil municipal est une location de plus de cinq ans, il faudrait soumettre à l'autorisation du ministre un projet de convention en ce sens.

En outre, je vous rappelle que le traitement de ce dossier a fait l'objet d'une démarche rigoureuse coordonnée par le Bureau du commissaire aux plaintes, en collaboration avec les services spécialisés du Ministère. Cette intervention a été effectuée dans le respect et selon les modalités de la Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités, adoptée par le Ministère.

Enfin, veuillez également noter que je maintiens l'ensemble des commentaires qui vous ont été transmis le 11 juillet 2013 et que nos préoccupations demeurent les mêmes.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Sylvain Boucher